

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AE277

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

1° À l'alinéa 149,

substituer aux mots :« 4,8 milliards d'euros en 2022 »,

les mots :« 5,8 milliards d'euros en 2022 ».

2° À l'alinéa 149, après les mots :

« en 2022 »,

insérer les mots :

« 6,6 milliards d'euros en 2023, 7,4 milliards d'euros en 2024 et 8,1 milliards d'euros en 2025 ».

3° En conséquence, à l'alinéa 149, après les mots :

« en 2021 »,

substituer au mot « et »,

la ponctuation « , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chiffrage reprenant les amendements proposés à l'article 1.